

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 20 mars 2012:
«Demande de l'Usine et de ses riverains pour rétablir des condi-
tions de vie acceptables dans le quartier».**

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-283 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les signataires de la pétition demandent à la Ville de Genève de prendre quatre mesures pour que l'Usine puisse exercer ses activités culturelles sans occasionner des nuisances pour le voisinage.

1. Constituer une équipe de modérateurs de nuit assignée au quartier de l'Usine

Une expérience pilote a été menée en Vieille-Ville, du 24 août au 15 septembre 2012, pour tenter de limiter les nuisances dues à la vie nocturne en s'appuyant notamment sur une équipe de médiateurs, employés de la Ville, et supervisés par des travailleurs sociaux et travailleuses sociales hors murs (TSHM) pour la tranche horaire 22 h-24 h, ainsi que des patrouilles d'agentes et agents de police municipale (APM) pour la tranche horaire 24 h-2 h. Les services concernés tirent un bilan positif de cette expérience et le département de la cohésion sociale et de la solidarité examine, en regard des ressources à disposition, la possibilité de créer une équipe de modérateurs de l'espace public, comprenant des médiateurs de nuit. L'objectif de ce projet est de lutter contre le bruit, le sentiment d'insécurité et les incivilités (déprédations, déchets) à travers la prévention et la médiation dans la mesure du possible. Dans tous les cas, une telle équipe ne saurait être dédiée à un quartier et aurait pour mission de suivre les diverses situations de conflits de voisinage qui se présentent sur l'ensemble du territoire de la ville. Dans ce contexte, le quartier de l'Usine pourrait faire l'objet d'un projet spécifique soumis à évaluation après une certaine durée.

2. Mettre en œuvre sans délai le plan d'assainissement sonore du bâtiment de l'Usine

Les travaux d'assainissement sonore sont en phase finale de réalisation.

3. Rendre plus efficace et adéquate la stratégie policière dans le quartier

La loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM), dont la révision a été acceptée par le Grand Conseil le 7 juin 2013, attribue de nouvelles

compétences à la police municipale. Cette dernière pourra ainsi intervenir à l'encontre de la petite délinquance de rue. Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé de modifier l'horaire des agentes et des APM, lequel sera étendu à 3 heures du matin. Avec ce nouvel horaire, déjà mis en place durant l'été 2013, les APM pourront œuvrer de manière renforcée sur l'une des priorités qui leur a été fixée: la lutte contre le bruit. Par ailleurs, la mise en œuvre du contrat local de sécurité signé entre le Canton et la Ville de Genève permettra d'asseoir une collaboration plus étroite et bien coordonnée avec la gendarmerie cantonale. Ces mesures donneront à la police municipale plus de moyens pour suivre la situation aux abords de l'Usine.

4. Planifier sérieusement la création d'un nouvel établissement susceptible d'accueillir des activités musicales du type de celles actuellement programmées à l'Usine

Le Conseil administratif, en collaboration avec le Canton, soutiendra, dans la mesure du possible, toute initiative ou démarche visant à la création d'un espace culturel pouvant accueillir une partie du public fréquentant actuellement l'Usine.

En conclusion, le Conseil administratif se réjouit du dialogue instauré entre le comité de l'Usine et les associations d'habitants. Ces échanges, assortis de l'attention que les services publics concernés portent au lieu, sont de nature à favoriser la cohabitation de la population du quartier avec ce centre culturel qui répond aux besoins d'un public nombreux.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone